

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 2

Artikel: Les lamentations d'un intellectuel
Autor: Rittener, T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les Abbayes vaudoises.

Nous avons signalé la publication de l'intéressant livre de M. Frédéric Amiguet sur les Abbayes vaudoises¹. Elles méritaient bien qu'on fit leur histoire, ces vieilles sociétés de tir, car elles sont une de nos institutions les plus caractéristiques. D'innombrables générations s'y sont formées au maniement des armes et y ont pris de plus des leçons de bien-séance, de dignité, de virilité et de patriotisme.

Peut-être sourira-t-on à l'idée que ces associations guerrières ont pu avoir un rôle éducatif semblable. Cependant, rien n'est plus exact. Comme le montre M. F. Amiguet, par une série de citations, elles étaient très sévères quant à la tenue des tireurs. Ceux-ci devaient faire en sorte que la fête annuelle se déroulât avec ordre et décence, s'abstenir de caresser autre mesure la dure bouteille, ne pas jurer, avoir leur équipement militaire en parfait état, etc.

La plus ancienne des Abbayes est la Milice bourgeoise de Grandcour, qui date du commencement du xiv^e siècle. La cadette est celle de Villars-sous-Yens, fondée en 1902. Entre elles toutes elles possèdent en bloc environ un million et demi de francs.

Jadis elles étaient très nombreuses. Chaque village en possédait une. Des deux causes principales qui en ont fait disparaître plusieurs, la première, écrit M. F. Amiguet, c'est, à la fin du xvii^e siècle, la loi du 22 octobre 1798, qui prescrivait que toutes les communautés, corporations, etc., devaient prêter à la Nation le cinq pour cent de leur capital. Cette loi épouvanta nombre d'abbayes, qui crurent qu'en leur demandait le cinq pour cent pour commencer et qu'en finirait par tout leur prendre. Pour ne citer qu'un exemple, les deux abbayes alors existantes à Romainmôtier, celle des « arquebusiers » et celle des « fusiliers », se partagèrent leurs fonds à deux jours d'intervalle, la première le 2 mai et la seconde le 4 mai 1799.

» La seconde cause, ce fut, au siècle écoulé, l'ordonnance fédérale, mise en vigueur en 1878, qui interdisait le port d'effets militaires en dehors du service; cette décision porta un coup fatal à nombre d'abbayes dont l'attrait principal était la parade où chaque sociétaire faisant partie des milices était tenu d'assister en uniforme. Cela donnait aux fêtes de jadis un cachet que nous ignorons actuellement. »

Nous détachons de l'ouvrage de M. F. Amiguet les deux morceaux suivants, qui achèveront de montrer à nos lecteurs l'intérêt que présente cette histoire des abbayes vaudoises.

LES ARQUEBUSIERS DE VILLETTÉ.

Extrait des ordonnances pour les arquebusiers de la Paroisse de Villette de l'arquebouse à la mesche, statuées en l'an 1585.

Voici les lois, statuts et ordonnances
Que chacun doit en ce jeu bien scavoir
Les observer sans nulles défaillances

¹ Les Abbayes vaudoises, histoire des sociétés de tir, par Frédéric AMIGUET. — Lausanne, imprimerie Constant Pache-Varidel.

Afin qu'au jour tous ayant le scavoir
De manier l'arquebouse à la mesche
Et la guider sans qu'en autre la tousche.

Tous les tireurs tirant à l'arquebouse
Commenceront à la cible première,
Et puis suivront sans armes nettoyer
Ni engrasser leur baston² pour tirer
Aux autres deux cibes après suivantes
Tenant bon ordre et sans façon plaisirne
Que chacun donc gouverne son baston
Sans emprunter rien de son compagnon.

Quiconque aussi la bale oubliera
Dans le canon quand tirer il voudra
A chaque fois que cela adviendra
Un pot de vin sans merci payera:
Tous ceux aussi qui pierre oublieront
La poudre aussi et bien ne chargeront
Ou contre cible aultre voulant tirer
Que contre celle où ils doivent mirer
Seront tenus un pot de vin payer..
Celui qu'aurait deux basles au canon mis
Ou bien tirer deux fois d'une dimanche
Son arquebuse pour être bien punis
Doit être échuté aux soldats sans revanche.
Quiconque aussi du mauvais userait
Banni des autres à jamais être devrait.

Veu que tel jeu demande l'équité
La paix, concorde et sincère amitié
Par quoy tous ceux qui veulent tirer
Et tous ceux qui viennent regarder
Soient modestes en faire, en dire, en gestes,
Afin que Dieu par eux soit honoré
Et à jamais son saint nom adoré!
Quiconque donc qui jurera le nom
De l'Eternel, pour demander pardon
Baisser terre estant agenouillé
Incontinent il sera admonesté
Et payerait six deniers Lausannois
Outre cela vergogné à chascune fois.
Celui de même qui l'autre invitera
A faire mal toujours il payera
Six bons deniers sans iceux excuser
Veu de payer ne se peut refuser
Tous ceux aussi qui diable nommeront
A chaque fois un bon quart payeront.

LE ROCET DU TIR.

L'Abbaye des volontaires de Montcherand fut fondée le 16 avril 1804 pour « perpétuer le souvenir du 14 avril 1803, anniversaire de l'indépendance du canton de Vaud, en Helvétie ».

Nous trouvons dans cette abbaye un usage qui méritait de se perpétuer, car il tient de près à l'antique simplicité helvétique et à la bonne vieille galanterie romande. Le premier prix de l'abbaye de Montcherand était accompagné d'un rouet.

Nous laissons parler les règlements et les procès-verbaux eux-mêmes:

Le premier prix sera toujours accompagné d'un rouet à filer, symbole du travail, et d'une rose symbole de l'innocence, qui sera remise par le tireur en présence de l'Abbé et de deux conseillers de la résidence du tireur à la jeune fille de quatorze à vingt ans qui de l'avise de la municipalité aura prouvé le plus de piété filiale et d'amour du travail,

² On appelait aussi l'arquebuse baton à feu.

afin de rappeler sans cesse dans notre chère patrie le sentiment des bonnes mœurs.

Les procès-verbaux relatent qu'en 1805, le président de l'Abbaye (M. Fornésy) écrit à la municipalité d'Orbe pour lui demander de désigner une jeune fille pour que le rouet puisse lui être remis comme récompense et encouragement. C'était alors le citoyen Guédon, d'Orbe, qui avait remporté le premier prix.

La municipalité désigna la citoyenne Marianne, fille de Louis Collet, demeurant rue du Collège, à Orbe, comme la plus méritante, et le 20 avril 1805, le rouet fut remis à la jeune fille avec beaucoup de cérémonial, par l'abbé, aux sons de la fanfare militaire et aux cris de: « Vive l'Abbaye! vive le canton de Vaud! »

L'abbé donna à la jeune fille « le baiser de l'amitié due à l'estime ». Les membres de l'abbaye qui assistaient à la cérémonie reconduisirent, toujours avec la fanfare, le citoyen Guédon à son domicile, devant lequel l'abbé Fornésy proclama le citoyen Guédon « premier tenant de l'honneur du rouet ».

Cependant cet usage ne dura que trois ans, car il fut décidé ensuite « que le rouet serait donné à l'épouse du tireur qui aurait le premier prix, ou s'il était veuf, à sa fille ainée ou encore s'il était garçon à la fille à laquelle ses affections donneront la préférence ».

Circonstance atténuante. — En tribunal de police :

— Accusé Dordon, vous reconnaissiez avoir, dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, au sortir de la pinte de l'Union, brisé un des bancs placés sur la promenade publique, par les soins de la société pour le développement de la localité?

— Oui, monsieur le président, mais je demande à être mis au bénéfice des circonstances atténuantes: c'est sur ce banc que je fis connaissance, hélas! de celle qui est devenue ma femme.

Cet heureux M. Cornieule! — Savez-vous, dit M^e Cornieule à une de ses amies, je défends à mon mari de boire, de fumer, de jouer aux cartes, de chanter, de siffler ou de parler trop haut devant moi.

— Que lui permettez-vous donc?

— De s'estimer très heureux.

Professeur ou médecin. — Un maître d'école se plaint à M^e X. du peu de zèle de son fils pour les études.

— Je sais bien, répond-elle, qu'il est distrait comme un professeur et qu'il gribouille comme un médecin; mais, puisqu'il est destiné à devenir l'un ou l'autre, n'est-ce pas là précisément une excellente préparation?

Les lamentations d'un intellectuel.

Qui me délivrera des journaux littéraires, Des journaux illustrés et de tous leurs confrères Chaque jour, je reçois un nouveau spécimen, Avec ou sans ces mots: gratis, en examen...

Tous sont de grand profit, chacun d'eux comble un Aucun de votre argent ne paraît être avide; [vide; Rien que de bons auteurs et la plupart romands; Des gravures partout et de si beaux romans! Il faudrait sur le crâne avoir une cuirasse Pour résister au choc de tant de papierasse, Et le cœur plus séché que les fours infernaux Pour faire du chagrin à ces braves journaux! Dépouillons le courrier de cette fin d'année: Quelle pile, bon dieu ! j'en ai pour la journée. La Rente... quelle erreur!... La Revue Epinard... C'est un gentil garçon et qui n'est pas veinard; Puisqu'il est dans la déche Il faut qu'on le repêche; C'est une charité: fendons-nous de cent sous... Le Grand Chic... au panier... Le Concert... pas pour [nous...]

La Fourmi du Village... elle est en grande estime Et l'on y trouve aussi plus d'un remède intime Pour le teint, les cheveux... oh ! ce n'est pas pour Mais un père avisé ne songe pas qu'à soi... [moi, De notre cher canton l'Histoire économique; C'est une œuvre fort belle et très patriotique; J'y verrai sûrement pourquoi je dois payer Un impôt personnel et si cher mon loyer... Voici tous les journaux que le sport accumule: La Rame, le Footing, l'Escrime et le Moto, Et bien d'autres encor... Enfin la Pellicule... Il faut du mouvement: qui n'avance recule, Et puis j'ai grand'maman qui se met au vélo. D'ailleurs ne dois-je pas, en bon chef de famille, Donner l'esprit moderne à mon fils, à ma fille? Continuons. Voici le Français illustré, Indispensable à qui se donne pour lettré, Car, lorsqu'on n'est pas trop ferré sur l'orthographe, On y trouve les mots hydrant, ohm, épitaphe... C'est tout pour aujourd'hui.

(Quinze jours après. On sonne à chaque instant; Ninette va répondre).

— C'est des remboursements, Papa, c'est le facteur, tous tes abonnements...

— Qu'il vienne une autre fois, ce n'est pas jour de S'imaginent-ils donc que je fais la monnaie? [paie; (On sonne de nouveau).

— Papa c'est le Moto. — Qu'il aille à tous les diables, S'il en existe encor; ils sont insatiables...

(On sonne encore).

— Papa, c'est le monsieur qui vend la Pellicule... — Je m'en vais lui flanquer mon pied dans le... [Calcule

Tout l'argent qui s'en va par ces journaux maudits Qui savent nous piller bien mieux que des bandits. Je suis plus ruiné que Troye ou Babylone Par ces remboursements qui tombent en cyclone. D'où viendra le secours? J'ai trouvé! Cher Docteur, Emule du grand Koch, disciple de Pasteur, A l'œuvre! Et trouvez-nous le remède infaillible, Le serum tout puissant, la lymphe irrésistible, Qui nous délivre enfin, sans tarder, dès demain, De ce microbe affreux: le livre à l'examen!

T. RITTENER.

Le mariage de Jean-Pierre.

SAYNÈTE VAUDOISE EN UN ACTE

II

SCÈNE II (suite).

MARIE.

Enfin, maman, tu me diras ce que tu voudras. J'aime mieux avoir beaucoup de peine, être pauvre, travailler du matin au soir et avoir un mari que j'aime et qui m'aime, plutôt que d'être riche avec ce vieux Jean-Pierre que je ne peux pas souffrir.

JULIE.

Oh ! c'est ça ! Je te comprends bien. Je sais bien qui tu voudrais; mais que je le voie seulement mettre les pieds par ici, ton beau Louis, et j'aurai vite fait de l'expédier.

MARIE.

Tu auras beau dire et beau faire, maman. C'est lui que j'aime et c'est lui que j'épouserai, ou je resterai vieille fille.

JULIE.

Mon père, ti possible ! Dites-voi, est-ce

pourtant pas terrible? Une belle fille comme ça, qui pourrait bien se marier, aller se toquer d'un gaillà qui n'a peut-être pas deux écus dans sa poche et pas une bonne chemise à se mettre. Moi, qui avais compté là-dessus pour mes vieux jours. Je me disais: Voilà, quand Marie sera établie, tu seras au bout de tes peines; elle t'aidera et tu pourras être un peu tranquille.

MARIE.

Mais, maman, tu sais bien que je ne te laisserai jamais. Tu verras comme Louis sera bon pour toi!

JULIE.

Qui, quand tu auras une tralée de bouèbes qui tchurleront, tu viendras me chercher pour les soigner. Rien de ça. Je te laisserai bien faire.... D'ailleurs....

SCÈNE II

LES MÊMES, TANTE ROSE

TANTE ROSE. (en riant).

Y a-t-il quelqu'un?

JULIE.

Eh ! mon père, ti possible ! C'est la tante Rose ! Quel bon nouveau?... depuis le temps qu'on vous a pas vue. Et la santé, ça va toujours?

TANTE ROSE.

Ça va passablement. Dieu merci. Et toi?... y a pas besoin de demander. Et cette grande fille, laisse-moi la regarder. Eh ! mon père, ti possible, comme elle me rappelle ta tante Sophie, qui était de mon âge. Tu me laisseras bien t'embrasser, hein, fillette? Ça fait toujours plaisir aux vieilles femmes, comme moi, d'embrasser ces bonnes joues fraîches.

JULIE.

Mais, voyons, tante Rose, asseyez-vous. Que dites-vous de bon? Je disais justement l'autre jour à Marie : Je m'étonne bien ce que fait la tante Rose, on n'en entend plus parler.

TANTE ROSE.

Eh bien! tu vois, on est toujours là. On ne va pas du bon côté, c'est sûr; mais, enfin, tant qu'on peut faire son petit train, il ne faut pas se plaindre. J'ai eu une occasion de venir en char un bon bout, et j'ai voulu vous dire bonjour.

JULIE.

Vous avez rudement bien fait. Ça me fait terriblement plaisir. Mais, dites-voi,... que peut-on vous offrir?

TANTE ROSE.

Rien du tout pour le moment. Quand vous ferez votre café, je prendrai volontiers une tasse; mais, pour le moment, je n'ai besoin de rien.

JULIE.

Eh bien! on va vite le faire. Marie, va faire le feu. Vous excuserez bien une minute, tante Rose, mais j'ai promis ces œufs à madame la ministre, et je vais vite les lui porter.

TANTE ROSE.

Va seulement. Je vais faire un peu connaissance avec ta fille pendant ce temps. (Julie sort.)

SCÈNE III

MARIE, TANTE ROSE

TANTE ROSE.

Eh bien, petite? Laisse un peu ce café, qui à le temps d'attendre. Tu ne me connais guère, fillette?

MARIE.

Mais si, tante Rose, maman me parle souvent de vous. Si vous demeurez plus près, j'irais vous trouver quelques fois. Vous devez être bien seule?....

TANTE ROSE.

Mon Dieu, oui; mais, enfin, que veux-tu?... Comme tu me rappelles ta grand-tante Sophie, qui était ma cousine et ma meilleure amie, au temps où nous allions à l'école. Tu n'en as pas souvent entendu parler. Elle est morte jeune, la pauvre, mais, moi, je ne l'ai pas oubliée. Tu as ses cheveux, ses yeux.... Mais, dis-moi,... ces yeux sont rouges. On a pleuré avant que je vienne.

MARIE.

Mais non, tante Rose.

TANTE ROSE.

Allons, fillette, raconte-moi ce chagrin.... Vois-tu, je suis une vieille femme qui a tout perdu: mari, enfants, et qui n'a plus d'autre plaisir que de faire un peu de bien autour de soi. C'est à toi, surtout, que j'en voudrais faire, à toi, qui me rappelles ma jeunesse.

MARIE.

Mais, tante Rose, je vous assure....

TANTE ROSE.

Voyons, fillette.... On t'a fait de la peine. Dis-moi cela. A nous deux, nous tâcherons bien d'arranger les choses.

MARIE (pleurant).

C'est... maman... qui veut me faire épouser... le vieux Jean-Pierre.

TANTE ROSE.

Le vieux Jean-Pierre!!! Pas le vieux Jean-Pierre qui demeure au bout du village?

(Marie fait signe que oui.)

TANTE ROSE.

Cette pauvre Julie! Je l'ai toujours connue intéressée, mais, tout de même.... Et tu as refusé, j'espère?

MARIE.

Oh ! oui ! tante Rose: mais maman veut.

TANTE ROSE.

Allons, allons, fillette, je suis là, ne te désole pas.... Voyons, calme-toi.... Mais, dis-moi,... tu refuses le vieux Jean-Pierre, c'est très bien; mais, est-ce que, par hasard,... refuserais-tu tout le monde?... On n'a pas un autre bon ami, des fois?

MARIE.

Oh ! tante Rose!

TANTE ROSE.

Tu sais, on peut tout me dire, à moi. D'abord, je suis le tombeau des secrets, et puis, j'aime les amoureux quand ils se conduisent bien.... Tu ne dis rien. Voyons, comment est-il? Jeune et joli, n'est-ce pas? comme tous les amoureux. Et économique, rangé, bon travailleur?

MARIE.

Oh! tante. Il s'appelle Louis; il n'y en a pas de plus beau dans tout le village, ni de plus hardi à l'ouvrage, et nous nous aimons; mais maman ne veut pas. (Elle pleure.)

TANTE ROSE.

Ta, ta, ta. En voilà des qualités! Pourrait-on le voir, ce bel amoureux?

(A ce moment, on entend Louis qui chante dans le lointain. Tante Rose prête l'oreille. Marie est embarrassée.)

Dé faurè, vaitse lo signo,
L'herba crêt, no porun poï,
Armailli, cajà, boubo et dzigno,
No porun ti no redzoi,
Oh la li, oh la li, la la, etc.
No porun tré ti tsantâ.

TANTE ROSE.

Tiens! une chanson de mon jeune temps, une chanson en patois.... Mais, qu'as-tu, fillette?... C'est lui.